

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE :

QUE le conseil municipal, à sa séance ordinaire du 15 août 2023, a adopté le règlement décrit ci-dessous :

1390-2023 AMENDEMENT AU RÈGLEMENT NUMÉRO SQ-908-03 RELATIF À LA CIRCULATION DES CAMIONS ET DES VÉHICULES-OUTILS, DE FAÇON À MODIFIER L'ARTICLE 4 (CHEMINS ABERCROMBIE ET MCGUIRE

La Municipalité a reçu le 14 septembre 2023, l'approbation requise par le ministère des Transports du Québec, direction générale des Laurentides-Lanaudière à l'effet que le règlement n° 1306-2020 est approuvé, et ce, en vertu de l'article 627 du Code de la sécurité routière (L.R.Q., C-24.2).

Cet avis constitue l'avis de publication de ce règlement et il entre en vigueur conformément à la loi.

Toute personne intéressée peut consulter le règlement au service du greffe. Une version numérique est également disponible sur le site WEB de la Municipalité : Consultez le procès-verbal de la séance à laquelle le règlement fut adopté à l'adresse suivante : [Assemblées-municipales](#), ou le règlement codifié : [Règlement SQ-908-03](#).

DONNÉ À SAINTE-SOPHIE, ce 14 septembre 2023.



France Charlebois, OMA
Directrice du greffe et greffière-trésorière adjointe